A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

– Audition de MM. Éric Paumier, co-président de Hopps Group, et Alain Brousse, directeur général d'Adrexo (filiale de Hopps Group), sur les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour les élections régionales et départementales..... 2

– Audition de MM. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste, et Philippe Dorge, directeur général adjoint en charge de la branche service-courrier-colis, sur les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour les élections régionales et départementales 13

– Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, sur les dysfonctionnements dans l'organisation logistique des élections régionales et départementales 20

Mardi
29 juin 2021
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 106

SESSION ORDINAIRE DE **2020-2021**

Présidence de Mme Yaël Braun-Pivet, *présidente*

ASSEMBLÉE NATIONALE

d'ailleurs reçu, là où je réside, dans la Meuse, la profession de foi de M. de Courson pour les départementales. J'ai cru à une plaisanterie, mais c'était en fait une erreur d'aiguillage qui avait expédié ses tracts chez les habitants de ma circonscription ! Par ailleurs, quand on distribue des documents, on demande les clés des immeubles collectifs. Cela n'a pas été fait auprès de mon organisme HLM.

Je vous pose deux questions très simples, auxquelles je souhaiterais que vous répondiez très clairement. D'abord, pourquoi avez-vous accepté l'appel d'offres alors que, manifestement, vous ne disposiez pas du personnel formé et payé pour réaliser la mission ? Ensuite, avez-vous été trompés sur la nature de l'appel d'offres ? Si vous l'avez accepté en connaissance de cause, la responsabilité des dysfonctionnements vous incombe directement – ce que beaucoup de monde commence à dire. Si ce n'est pas le cas, c'est que vous avez été trompés.

Mme Mathilde Panot. Malgré vos déboires durant ces élections, messieurs, il est un domaine dans lequel vous excellez : en matière de maltraitance des salariés et de travail dissimulé, vous êtes champions toutes catégories !

En 2009, vous avez été contraints de verser plus de 900 000 euros à vingt-trois salariés employés à temps partiel alors qu'ils travaillaient à temps plein. En 2012, vous avez dû vous acquitter de 480 000 euros pour le travail dissimulé de treize salariés à Grenoble, puis d'une amende de 30 000 euros pour des salariés à Pau. En 2015, vous avez versé 52 834 euros à une salariée pour un faux temps partiel à Clermont-Ferrand ; en 2018, 600 000 euros à dix-sept salariés pour le même motif, et 140 000 euros à un couple dans l'Orne. Et n'oublions pas Raymond, décédé à 75 ans d'un infarctus, en 2011, qui n'avait jamais eu de visite médicale ; ses proches ont reçu environ 5 000 euros de dommages et intérêts pour votre irresponsabilité. Quel palmarès !

On comprend mieux pourquoi il vous fallait renflouer les caisses grâce à ce nouveau contrat de distribution du matériel électoral. Quand on dépense, en dix ans, plus de 2 millions d'euros de frais judiciaires aux prud'hommes, il faut bien se refaire un peu ! Pourtant, le syndicat de votre entreprise le dit lui-même, vous n'ignoriez pas vos lacunes chroniques lorsque vous vous êtes précipités sur l'offre. Pourquoi donc avoir accepté un contrat sur le dos des électeurs et de la démocratie, alors que vous saviez que cela tournerait au fiasco ?

Mme Caroline Abadie. Une de mes collègues iséroises vient de témoigner de l'ampleur de la non-distribution dans notre département. J'ajoute que le problème a concerné non seulement les zones urbaines, mais aussi rurales. Qui plus est, certains candidats, dont je fais partie, ont rencontré les mêmes difficultés pour la distribution de tracts électoraux non officiels : c'est donc une double déception. Je serais d'ailleurs curieuse de savoir ce que prévoit le contrat que vous avez signé avec l'État à propos des manquements avérés.

Ceux d'entre nous qui ont fait du boîtage le savent, glisser deux enveloppes au lieu d'une dans une boîte aux lettres, cela prend exactement le même temps ; cela peut même aller plus vite, car l'ensemble est plus rigide.

Par ailleurs, j'ai discuté avec des intérimaires auxquels votre société a fait appel. Ils ont été très surpris d'être libérés après la mise sous pli des documents pour les départementales, alors que celle des documents pour les régionales restait à faire. Ils ont cru que vous n'aviez pas obtenu le contrat et que c'était une autre société qui l'assurerait – mais cela n'a pas été fait.